



# **RAPPORT ANNUEL**

## **du maire sur la situation financière 2024**

Adopté le 5 mai 2025

Chères citoyennes,  
Chers citoyens,

La bonne santé financière de la Ville de Pont-Rouge témoigne de la rigueur de l'administration quant au respect du cadre financier. J'aimerais souligner le travail des gestionnaires des différents services et de leur équipe durant la dernière année qui sont restés fidèles à notre principe de prudence, tout en faisant preuve d'ambition. C'est l'équilibre d'une saine gestion des finances et de la concrétisation de projets stratégiques qui nous permet d'accroître la sécurité et la qualité de vie de notre population pour faire de Pont-Rouge un endroit où il fait bon vivre.

Notre ville connaît toujours une croissance enviable avec un développement résidentiel et commercial qui demeure considérable. Il est indéniable que notre offre de services et nos infrastructures doivent évoluer au même rythme que notre population. La Ville de Pont-Rouge maintient sa volonté d'offrir des services de qualité arrimés aux attentes et aux besoins des différents groupes d'âge qui composent sa population, et ce, tout en respectant plus que jamais son engagement envers les contribuables quant au maintien du taux de taxation à un niveau proche de l'indice des prix à la consommation.

Nous procédons ce soir, dans le cadre de cette séance ordinaire du 5 mai 2025, au dépôt du *Rapport financier 2024 de la Ville de Pont-Rouge* accompagné des rapports de l'auditeur indépendant Mallette.

Selon l'opinion exprimée par celui-ci, les états consolidés donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle au 31 décembre 2024 de la situation financière de la Ville et des organismes qui sont sous son contrôle, conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada.

Nous pouvons en conclure que la Ville de Pont-Rouge est en très bonne santé financière et administrée de façon à maximiser chaque dollar investi. Grâce à cette saine gestion et à l'obtention de plusieurs subventions pour la réalisation de divers projets, la municipalité peut compter sur de bonnes réserves lui permettant de faire face aux investissements à venir sans qu'il y ait d'incidence significative sur le taux de taxation. Nous réitérons notre profond engagement envers le développement de projets stimulants dans le but de bonifier les services offerts à la population. Et je m'engage à déployer autant de rigueur dans la gestion de nos ressources pour y arriver.

Mario Dupont, Maire



# DISCOURS

## sur les états financiers 2024

*de la conseillère municipale #2,  
Madame Nathalie Richard*

Séance ordinaire du 5 mai 2025

Chères citoyennes,  
Chers citoyens,

Je suis heureuse de vous annoncer que la situation financière de la Ville de Pont-Rouge est en bonne santé. Nous nous sommes donné des outils pour encadrer et conserver une saine gestion financière. Les indicateurs qui figurent dans deux politiques, soit la *Politique budgétaire* et la *Politique de la gestion de la dette à long terme*, nous permettent de maintenir en santé nos finances et d'assurer le développement de la ville tout en respectant la capacité de payer de la population.

En 2024, la Ville de Pont-Rouge a investi 11,5 M\$ dans différents projets. En obtenant le maximum de financement possible auprès de partenaires gouvernementaux et privés, nous allégeons ainsi la pression sur les contribuables.

Notons parmi les réalisations marquantes de la dernière année, la réfection du rang du Brûlé et de deux tronçons de la route Grand-Capsa ainsi que des infrastructures d'une partie de la rue Saint-Charles.

Quant à la dette nette à long terme, elle se chiffrait à 24 M\$ à la fin de 2024, représentant une diminution de 200 000 \$ avec l'année 2023, et ce, malgré les nombreux projets réalisés. Cette réussite découle de la capacité de l'administration municipale de financer des projets majeurs grâce à l'obtention du soutien financier de partenaires. Nous nous assurons ainsi que la dette n'augmente pas plus rapidement que notre capacité de générer des revenus. D'ailleurs, nous présentons actuellement un ratio de la dette nette à l'ensemble des contribuables par 100 \$ de richesse foncière uniformisée de 1,56, une forte amélioration de 0,25 en comparaison à 2023 et en deçà de notre cible de 2,25. Ce bon résultat s'explique par notre capacité à conserver une dette stable et surtout grâce à l'augmentation de la richesse foncière de la Ville, d'où l'importance d'assurer la croissance du développement de la ville.

L'excédent de fonctionnement net au 31 décembre 2024 est de 526 000 \$, soit seulement 2,60 % de nos revenus. Cet excellent résultat s'explique par un contrôle serré de nos dépenses et de la mise en place de suivi rigoureux du budget.

Pour 2024, la Ville de Pont-Rouge chiffrait des revenus supplémentaires de près de 900 000 \$, en raison des revenus des droits de mutation, de certaines taxes et de certains revenus de loisirs. De plus, certaines dépenses ont été moins élevées que prévu à cause entre autres à un hiver clément. Les sommes dégagées ont donc pu être utilisées pour financer quelques projets évitant ainsi de recourir à des emprunts.

En terminant, j'aimerais saluer le travail de l'équipe de l'administration municipale qui, au quotidien, assure une excellente gestion des fonds publics, et ce, grâce à la rigueur dont elle fait preuve autant dans la recherche des meilleurs prix et de subventions permettant d'offrir davantage de services de qualité à la population.

Nathalie Richard  
Conseillère au siège #2



# RÉMUNÉRATION

des membres du  
conseil municipal  
pour l'année 2024

Par souci de transparence, la Ville de Pont-Rouge met à la disposition de la population l'information relative à la rémunération des membres du conseil municipal pour l'année 2024. Ce rapport comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal.

**Mario Dupont, maire**

- Rémunération imposable : 44 550,72 \$
- Allocation de dépenses : 19 422,00 \$

**Lorsque délégué à la MRC de Portneuf :**

- Rémunération imposable : 7 809,05 \$
- Allocation de dépenses : 3 904,76 \$

**Lorsque délégué à la RRGMRP (comité) :**

- Rémunération imposable : 2 517,49 \$
- Allocation de dépenses : 1 258,60 \$

**Mathieu Bisson, conseiller au siège #1**

- Rémunération imposable : 15 154,72 \$
- Allocation de dépenses : 7 577,36 \$

**Nathalie Richard, conseillère au siège #2**

- Rémunération imposable : 15 458,72 \$
- Allocation de dépenses : 7 729,36 \$

**Michel Brière, conseiller au siège #3**

- Rémunération imposable : 15 458,72 \$
- Allocation de dépenses : 7 729,36 \$

**François Bouchard, conseiller au siège #4**

- Rémunération imposable : 15 154,72 \$
- Allocation de dépenses : 7 577,36 \$

**Lorsque délégué à la RRGMRP (comité) :**

- Rémunération imposable : 86,81 \$
- Allocation de dépenses : 43,40 \$

**Lina Moisan, conseillère au siège #5**

- Rémunération imposable : 14 850,72 \$
- Allocation de dépenses : 7 425,36 \$

**Guy Côté, conseiller au siège #6**

- Rémunération imposable : 14 850,72 \$
- Allocation de dépenses : 7 425,36 \$